

Préfecture de la région Rhône-Alpes

## Conférence Régionale de Santé

Madame Bernadette DEVICTOR  
Présidente

### Bureau de la Conférence Régionale de Santé

Relevé de conclusions de la réunion de bureau du 14 mai 2007

#### **Personnes présentes :**

Madame DEVICTOR présidente  
Docteur OLAGNIER, DRASS

Monsieur MOREL (collège 1)  
Monsieur PELEGRIN (collège 2)  
Monsieur CATON (collège 3)  
Monsieur MICHELET (collège 3)  
Monsieur JERABEK (collège 4)  
Monsieur FABRY (collège 5)  
Madame PIEGAY (collège 6)

#### **Personnes excusées :**

Docteur BOIGE-FAURE (collège 1)

### **Rapport d'activité 2006**

Des aménagements sont apportés au document qui doit rester bref et renvoyer aux actes et compte-rendu déjà réalisés. Il n'a pas à faire l'objet d'un vote mais sera remis lors de la prochaine plénière à tous les participants.

### **CRS plénière**

Le bureau revoit l'organisation du programme de la journée, qui figure en PJ.

Au sujet du premier rapport sur le respect des droits des usagers dans le système de santé, la question d'une opération de communication au moment de la plénière est abordée (le document ne sera validé qu'à ce moment là). Un communiqué de presse, et /ou un dossier de presse à diffuser avec un résumé du rapport sera à mettre au point. L'idée retenue est de convier des journalistes en début de séance, pour un "point presse" sur le sujet. Au minimum, Mmes Devictor et Piegay, ainsi

que M.Michelet seraient présents pour les accueillir à partir de 08h45 et jusqu'à 09h45. Le sujet sera également abordé lors de la commission spécialisée, réunie pour la dernière fois le 04 juin prochain.

### **Commission spécialisée « droits des usagers »**

Il est fait état des réactions suscitées par ce rapport au sein de la commission élargie par les représentants de la médecine libérale.

Le débat est vif sur le sujet des dépassements d'honoraires et sur la présentation des actes médicaux qui font l'objet de dépassement, M. Caton défendant une position non partagée par les autres membres du bureau. Tous les tableaux et toutes les données présentés dans le rapport le seront toujours avec leurs sources précises.

**Mme Devictor** estime que la commission spécialisée devra envisager comment elle va poursuivre le travail engagé, y compris en s'appuyant sur un chargé de mission. Un budget mis en réserve peut l'y aider.

### **Commission spécialisée « Evaluation »**

**Mme Devictor** rappelle que lors de la dernière réunion de cette commission (26 avril), celle-ci a formulé les plus vives inquiétudes sur la façon dont se présentent les travaux relatifs à l'évaluation du PRSP (notamment sur l'appel à projets 2007 du GRSP).

D'autre part, la rencontre de deux membres du bureau avec le groupe de travail « évaluation » du GRSP n'a pas permis de dégager un calendrier de travail.

Dans le prolongement de la décision du bureau, et au nom également de la commission spécialisée, un courrier a été envoyé au directeur du GRSP. La commission spécialisée suspend ses travaux dans l'attente d'une réponse.

**Mme Devictor** souhaiterait néanmoins que la CRS et le GRSP arrive à un accord sur un cahier des charges commun. Par ailleurs la commission spécialisée a formulé le souhait de travailler avec quelques porteurs de projet volontaires, notamment ceux qui inscrivent leurs actions dans l'axe I.

**M.Jérabek** trouve qu'il est intéressant de travailler sur la montée en qualité des actions, mais estime qu'il existe déjà des opérateurs dont c'est la charge : E.R.S.P, dont l'ORS.....et souhaiterait savoir si cette aide est ou non opérationnelle. Il estime également que les instructeurs de l'appel à projets du GRSP (DDASS ou CPAM) n'ont pas eu suffisamment de disponibilité pour venir en aide aux porteurs de projet. Pour lui, ce n'est pas avec un budget constant (7 millions d'euros), qu'on y parvient.

**Mme Devictor** estime qu'il serait nécessaire d'évaluer les besoins d'aide et ce manque de disponibilité évoqué. Il est regrettable que l'appel à projets n'ait pas été utilisé pour établir un premier diagnostic sur les difficultés qu'ont les porteurs de projet à s'engager dans une démarche d'évaluation.

**M.Fabry** rappelle qu'il y a 3 niveaux d'évaluation qui se complètent et sont de complexité croissante :

⇒ le porteur de projet : doit pouvoir s'évaluer, souvent assez simple parfois intégration à son action.

⇒ dans un programme avec des axes : un suivi régional doit pouvoir être réalisé : par l'ORS, la DRASS avec l'évaluation de la progression par axe.

⇒ « évaluation du GRSP » : les modifications liées au changement de décision, la meilleure régionalisation des actions.

**Mme Devictor** précise que la plate forme des attentes de la CRS sur l'évaluation porte bien sur :

⇒ structuration de l'évaluation des actions des porteurs

⇒ indicateurs synthétiques (par axe) où une réflexion commune est attendue avec le GRSP.

⇒ sur le contexte dans le quel se développe le PRSP (contexte national et GRSP)

**M.Jérabek** rappelle que la satisfaction des bénéficiaires est un des modes les plus fréquents d'évaluation des actions. Il en va tout autrement des résultats et de l'impact, qui sont difficiles à mesurer pour le moment.

**M.Caton** propose qu'une ligne budgétaire soit prévue dans chaque action pour l'évaluation (en référence aux dossiers « réseaux » financés par le FAQSV). Il rappelle qu'il a fallu 2 ou 3 ans pour que la culture de l'évaluation puisse être diffusée et que les promoteurs se l'approprient.

**Mme Piegay** se pose la question d'auditionner quelques porteurs de projets et d'en tirer des enseignements.

**M.Jérabek** propose aussi de partir des questions posées par les instructeurs aux porteurs de projet.

**Mme Devictor** propose que les EGP soient l'occasion d'approfondir la question de l'évaluation et les besoins ressentis par les porteurs de projet.

Elle rappelle également que les 2 autres volets PRSE et Plan des Alertes devront être suivis et faire l'objet d'évaluation. Elle rappelle que la CRS avait en particulier demandé à ce que le pla Alertes soit mis en place rapidement. Un premier point devrait être fait avant la fin de l'année

### **Etats Généraux de la Prévention**

En raison de l'indisponibilité de dernière minute de Mme Leuridan, la note sur l'organisation de ces manifestations dans la région est commentée.

**M.Jérabek** repose la question du choix et du rôle de l'URIOPSS dans ces manifestations. Il souhaiterait que le collègue n°4 soit davantage impliqué dans la préparation de ces EGP.

**Mme Devictor** rappelle que le bureau de la CRS fait partie COPIL de ces états généraux. M.Jérabek et son suppléant pourront participer de façon plus intensive mais devront le faire au titre de la représentation du bureau (pas seulement du collège 4).

Le 1<sup>er</sup> juin, Mme Devictor sera disponible pour participer à la première réunion.

La prochaine réunion de bureau aura lieu :

**le lundi 11 juin 2007**

**de 14h00 à 17h00**

**à la DRASS - Salle 001**